

Atelier sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

vendredi 28 juin 2019, par [lpe](#)

Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) est obligatoire à partir du 1er salarié. La CPME 79 et son partenaire SRE 79 organisent un atelier sur ce sujet le vendredi 28 juin 2019 de 9H00 à 12h00 dans les locaux de la CPME 79, 1a Rue Paul Langevin - NIORT 79000.

Sous forme d'une matinale d'information et organisé en petit groupe (maximum 10 personnes), nos spécialistes en prévention des risques professionnels, vous accompagneront à chaque étape de la démarche.

Objectifs :

- Répondre à l'obligation réglementaire
- Avoir une méthode d'évaluation des risques dans l'entreprise
- Savoir formaliser les risques
- Mettre en place une démarche de prévention

Programme :

- Accueil des participants autour d'un café

(Présentation des services de la CPME 79 et de ses partenaires)

- 1ère Partie : apport théorique : Cadre réglementaire, enjeux de la prévention, méthodologie d'évaluation des risques professionnels, les 5 étapes de la réalisation du Document Unique, outils...
- 2e partie : Mise en pratique : élaboration du dossier d'évaluation des risques, finalisation du Document Unique (Pour cette partie, l'utilisation d'un ordinateur portable équipé du logiciel Excel est nécessaire, il est recommandé de venir avec le vôtre, sinon nous pouvons vous en prêter un).

Cet atelier s'adresse au dirigeant ou toute autre personne compétente.

Il est GRATUIT pour les adhérents (Participation forfaitaire de 25€ pour les non-adhérents)

Inscription : [suivez ce lien](#)

Information : 05 49 24 84 32